



mairie Onze
Paris

Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du jeudi 22 juin 2023

Vœu relatif à la géographie prioritaire du 11^e arrondissement

La Politique de la Ville a pour but de réduire les inégalités sociales et territoriales et d'améliorer les conditions de vie des habitant.es des quartiers populaires.

La Ville de Paris est pleinement mobilisée dans la réduction de ces inégalités, par l'engagement de nombreuses politiques publiques municipales renforcées dans ces territoires, comme l'éducation et la petite enfance, la santé, l'emploi et la formation, la tranquillité publique, l'accès à la culture, la transition écologique ou bien encore l'alimentation durable.

Le contrat de ville 2015-2022 a acté le besoin d'intervenir sur le quartier Fontaine Au Roi. Ce territoire, malgré les lourdes conséquences des crises successives sur les habitants les plus précaires, a pu bénéficier de la dynamique générée par la Politique de la Ville, mais il reste très fragile. Il est indispensable, dans l'intérêt des habitants de ce quartier, que cette dynamique puisse se poursuivre dans les années qui viennent.

Les contrats de ville arrivent désormais à échéance, après deux votes du Parlement qui les ont prolongés de 2020 jusqu'à la fin de l'année 2023. Actuellement, le contrat de ville fait l'objet de discussions entre l'État et la Ville de Paris, avec comme indicateur de base à la discussion, le revenu médian de la population.

Le revenu médian de la population ne saurait, dans la conjoncture économique actuelle, être le seul facteur pertinent pour définir la géographie dans laquelle une intervention renforcée et conjointe des collectivités territoriales et de l'État est indispensable pour réduire les inégalités territoriales. Les données de l'INSEE datant de 2019, elles n'intègrent pas les bouleversements majeurs qu'a connu notre économie depuis lors, avec les conséquences toujours présentes de la pandémie de SARS-CoV 2 d'une part qui ont renforcé les inégalités territoriales, mais également la forte inflation de ces derniers trimestres, qui touche plus fortement les foyers aux revenus les plus modestes.

La seule étude du salaire médian de la population ne permet pas non plus de prendre en compte plusieurs spécificités de l'aire urbaine parisienne, ni de ses quartiers populaires. C'est, par exemple, le cas de la prévalence bien plus forte du coût du logement dans le budget des foyers, les différences de coût de la vie, la plus



mairie Onze
Paris

forte densité de population affectée par des facteurs de fragilité (nombre de chômeurs, de familles monoparentales, de jeunes ni en emploi ni en formation, nombre de personnes sous le seuil de pauvreté, nombre de foyers à bas revenus, etc...). L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a réalisé en 2023 des travaux permettant d'identifier les territoires concentrant le plus de fragilités socio-économiques, permettant d'appréhender de façon plus précise, la réalité des besoins des quartiers populaires parisiens.

C'est pourquoi, sur proposition de l'exécutif,

le Conseil du 11^e arrondissement **émet le vœu que :**

- Au regard de la dégradation de la situation économique générale provoquée par les différentes crises s'étant additionnées depuis 2019, caractérisée par un nouvel accroissement des inégalités territoriales et non encore prises en compte dans les données de l'INSEE, l'ensemble des quartiers prioritaires du 11^e arrondissement restent dans le futur contrat de ville ;
- D'autres indicateurs que le revenu médian des foyers soient pris en compte par l'État comme indicateur de fragilité de la population, permettant d'intégrer le quartier de la Roquette, quartier également fragile du 11^e arrondissement, à la géographie prioritaire.

Résultat des votes :

Pour : Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Ecologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, et du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes).

Le vœu est adopté à l'unanimité